



# BULLETIN D'ADHESION SAISON 2022/23



<http://arcsouillac.sportsregions.fr>  
mail : [archers.souillac@gmail.com](mailto:archers.souillac@gmail.com)

LES ARCHERS DU  
PAYS DE SOUILLAC  
M LE PRESIDENT JESUS BRUNO  
4 Route de sarlat 46200 SOUILLAC

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_  
Date de naissance: \_\_\_\_\_ Nationalité: \_\_\_\_\_ Sexe:  H  F  
Adresse: \_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_\_  
E.mail (obligatoire) \_\_\_\_\_  
Arc classique  Arc nu  arc à poulies

## COTISATION (licence FFTA+ part club)

- Adulte pratique en club je verse la cotisation annuelle de **85€**
- Adulte pratique en club et en compétition je verse la cotisation annuelle de **95€**
- Jeune pratique en club et en compétition je verse la cotisation annuelle de **80€**  
(Jeune né entre le 01/01/2003 et le 31/12/2012)
- Jeune pratique en club et en compétition je verse la cotisation annuelle de **70€**  
(Jeune né après le 01/01/2013)
- Cheque (à l'ordre des archers du pays de Souillac)  Virement (FR7611206000820022490931435)  
(AGRIFRPP812)
- Espèces
- Autres (cheques horizon, MSA, PASS'SPORT)  En ligne (site FFTA)

### POUR LES MINEURS :

Je soussigné(e).....  
Demeurant à : .....

-Autorise mon fils, ma fille ou pupille ci-dessus nommé(e) à adhérer au club Les Archers du Pays de Souillac .

-Autorise le responsable de l'encadrement à faire pratiquer tout soin médical urgent (y compris une hospitalisation) ou toute intervention qui s'avèrerait indispensable conformément aux prescriptions du corps médical consulté. A défaut, il ou elle sera pris(e) en charge par les services d'urgence (1)

-Autorise Les Archers du Pays de Souillac à utiliser, les images prises de mon enfant lors d'un entraînement , d'une compétition ou lors de manifestation, pour le site internet du club ou éventuellement pour illustrer un article de presse à des fins de communication.(2)

(1) (2) Rayer les mentions inutiles

Je déclare :

- Me conformer aux dispositions prévues par les statuts et le règlement intérieur du club.
- M'acquitter de ma cotisation annuelle.
- Pour les nouveaux adhérents adultes présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique du tir à l'arc y compris en compétition.
- Pour les nouveaux adhérents mineurs remplir un questionnaire santé avec son représentant légal.
- Pour les adhérents avec certificat médicale de moins de 3 ans présenter l'attestation de santé signée.
- Etre en conformité avec les règles sanitaires en vigueur à la date de l'adhésion
- DATE et SIGNATURE(1) :

(1)de l'adhérent et pour les mineurs de son représentant légal